C/2025/2452

24.4.2025

Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries

(C/2025/2452)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) nº 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime de l'Union de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ([1]), une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	8.2.2025
Durée	8.2.2025 – 31.12.2025
État membre	Espagne
Stock ou groupe de stocks	BUM/ATLANT
Espèce	Makaire bleu (*Makaira nigricans*)
Zone(s)	Océan Atlantique
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	02/TQ202

([1]) JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.